

Demande d'acquisition d'équipement scientifique (AES)

En pratique

Deux appels à projets sont publiés par an.

Le calendrier prévisionnel est disponible sur [Les aides à la recherche](#)

Justificatifs à joindre :

- ☐ Ce formulaire de candidature complété et signé
- ☐ Une note de la Direction des Systèmes d'Information de l'établissement ou courrier d'Eschemm Numérique, si le projet prévoit des équipements liés au calcul, au stockage ou à la gestion de données
- ☐ Document sur la politique de sobriété de l'unité de recherche ou de l'établissement, si disponible
- ☐ Tout autre document ou élément que le candidat jugera utile à l'appréciation de son projet

Merci de rédiger en français et d'explicitier tous les sigles. Si le nom du matériel est en langue étrangère, une traduction doit être fournie.

À envoyer complété :

Par courrier:

Rennes Métropole
Service Enseignement Supérieur
Recherche
4 avenue Henri Fréville – CS
93111
35031 RENNES
enseignement-
recherche@rennesmetropole.fr
et par mail : [enseignement-
recherche@rennesmetropole.fr](mailto:enseignement-recherche@rennesmetropole.fr)

Contact du service :

02 99 86 64 30

1) Informations administratives

L'intitulé du projet:

Établissement / organisme gestionnaire : (établissement qui assurera la gestion de la subvention, réalisera l'acquisition et sera propriétaire de l'équipement)

Nom de la plateforme de recherche ou plateau technique où sera installé l'équipement

Nom, prénom et coordonnées mail du responsable de la plateforme

Entité fédérative de référence : choisir l'entité la plus pertinente pour votre projet parmi la liste proposée.

☐ BIOSIT	☐ IPR (Hors BIOSIT)	Ces entités (structures fédératives, grandes UMR disciplinaires ou organisme) sont consultées pour fournir un regard collectif sur les demandes, en tenant compte des besoins et priorités de leur communauté scientifique. Cette liste recense les principales structures représentant les laboratoires du site rennais. Elle peut être mise à jour en fonction de l'évolution du paysage scientifique. Les équipes qui ne sont pas concernées par cette liste (ex : Institut Foton) peuvent adresser leur candidature. Rennes Métropole, étudiera ces dossiers au cas par cas.
☐ OSERen	☐ ISCR	
☐ MSHB	☐ IRMAR	
☐ INRAE (Hors OSERen et BIOSIT)	☐ IRISA	
	☐ IETR	

Identité des porteuses ou porteurs du projet /référente ou référent administratif

Le porteur du projet rédige la demande. Il est la personne référente pour tout complément d'information.

Nom-Prénom :	
Téléphone :	
Mail :	
Établissement organisme employeur :	
Laboratoire de rattachement :	
Nom et coordonnées du responsable du laboratoire :	
Nom du référent administratif de l'unité de recherche sur les sujets de conventionnement et de suivi financier du projet :	
Mail :	
Téléphone :	
Nom de l'équipe :	

Présentation de la demande

Résumé accessible du projet (1200 caractères maximum) : pour faciliter la compréhension de votre projet par les élus métropolitains et le grand public, vous décrierez brièvement l'équipement souhaité, son intérêt scientifique et son impact environnemental. Vous mentionnerez les retombées attendues de la recherche rendue possible par cet équipement. Utilisez un langage simple et accessible, en gardant à l'esprit que votre lectorat n'est pas forcément familier avec votre domaine scientifique.

2) L'équipement (à remplir par la structure gestionnaire de l'équipement – unité de recherche, UAR, US ...)

Description de l'équipement et justification scientifique (3450 caractères) :

Décrivez succinctement l'équipement ou l'ensemble d'équipements pour lequel vous sollicitez un financement. Précisez :

- la nature et les caractéristiques principales de l'équipement ;
- la structure ou plateforme qui accueillera l'équipement, avec un bref aperçu de son organisation et de ses missions ;
- les travaux de recherche envisagés avec l'équipement et leur impact scientifique attendu.

Justification de l'acquisition (1250 caractères) :

Expliquez succinctement ce qui vous a conduit à privilégier l'achat plutôt qu'une mise à niveau ou une réparation des équipements existants et en quoi l'équipement est complémentaire des équipements déjà disponibles. Mentionnez si vous vous êtes assurés de l'existence ou non d'équipements similaires dans d'autres unités de votre établissement ou d'autres établissements du territoire.

Moyens associés (1250 caractères) :

Précisez les moyens humains et financiers dédiés, ainsi que les conditions d'installation et de fonctionnement de l'équipement ainsi que les conditions d'accueil et d'utilisation (locaux adaptés, modalités d'accès, sécurité, maintenance liée à la mise en service, etc.).

Cas particulier : pour les moyens de calcul et de stockage , vous indiquerez comment la demande s'inscrit dans l'offre du data center Eskemm Data et joignez une note d'accompagnement de la DSI de votre établissement ou un courrier d'Eskemm Numérique validant la pertinence de la demande.

3) Critères d'évaluation AES

Précisez en quoi le projet répond aux critères suivants :

Dimension structurante : décrivez l'impact de l'équipement sur les collaborations locales, nationales ou internationales et sur la structuration de la plateforme ou du laboratoire. Précisez sa valeur ajoutée scientifique, son intégration dans la stratégie de l'entité fédérative, les liens éventuels avec des projets nationaux (CPER, PIA, France 2030) et les retombées économiques ou sociétales attendues (valorisation, brevets, création d'entreprises).

Dimension mutualisée et ouverture : précisez quelles équipes de recherche et quels autres publics y auront accès, ainsi que les conditions d'accès. Donnez une estimation du nombre de personnes utilisatrices. À compléter page suivante

Dimension différenciante : indiquez si des équipements équivalents existent à Rennes, en Bretagne, en France ou à l'étranger. Décrivez l'originalité ou la spécificité de l'équipement et expliquez en quoi il permettra de développer de nouveaux axes de recherche ou de différencier les travaux des équipes utilisatrices.

Enjeux de transition et impact environnemental : décrivez comment l'équipement contribue à réduire l'impact environnemental des activités de recherche, en limitant la consommation d'énergie et de ressources, les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant la réparabilité, la réutilisation et le recyclage des matériels et consommables, et en adoptant d'autres bonnes pratiques environnementales.

Joindre la politique de sobriété de votre unité de recherche et/ou de votre établissement.

4) Le plan de financement :

DÉPENSES		RECETTES				
Nature	Montant	Organismes	Montant demandé	Montant acquis	Date de la décision	% de participation

Instructions :

- Les montants doivent être indiqués HT, sauf justification de non-récupération de la TVA.
- Les dépenses peuvent commencer après notification de la convention et doivent être réalisées avant le 30 juin de l'année n+2
- Les justificatifs de cofinancement doivent être joints au dossier.
- Les frais liés à l'acquisition et à la mise en service de l'équipement peuvent être pris en compte dans la limite de 30 % du montant total. Ils comprennent notamment :
 - o installation et déménagements,
 - o travaux d'adaptation des locaux nécessaires,
 - o formation initiale,
 - o ressources humaines mobilisées pour l'installation,
 - o mise en place de procédures, certification, maintenance liée à la mise en service,
 - o autres frais annexes directement nécessaires.Ces dépenses doivent être scientifiquement justifiées et validées par l'agent comptable de l'établissement.
- Les coûts de fonctionnement courant ne sont pas éligibles, notamment :
 - o maintenance régulière,
 - o consommables liés à l'usage quotidien,
 - o ressources humaines dédiées à l'exploitation.

Calendrier prévisionnel : La réalisation des dépenses pourra commencer après la notification de la convention financière établie à la suite de la décision des instances délibérantes métropolitaines.

Vous préciserez la date prévisionnelle de fin des dépenses.

Date et signature du candidat

Avis motivés, classements et signatures

Avis motivé et classement du responsable de l'unité de recherche **à remplir si différente de l'entité fédérative de référence :**

Unité de recherche :

Nom et coordonnées de son responsable :

Avis motivé au regard des critères du dispositif AES et de la stratégie scientifique de l'unité de recherche :

Classement :

Date et signature du responsable de l'unité de recherche :

Avis motivé et classement de l'entité fédérative

Nom de l'entité fédérative :

Nom et prénom de son responsable :

Adresse mail :

Téléphone :

Avis motivé au regard des critères du dispositif AES et de la stratégie scientifique de l'entité fédérative

Classement :

Date et signature du responsable de l'entité fédérative :

Avis motivé et classement de l'établissement/organisme bénéficiaire de la subvention

Le bénéficiaire est l'établissement/organisme qui gèrera la subvention, engagera l'ensemble des dépenses liées à l'opération. Il devra présenter le bilan financier du projet. Il émet un avis détaillé ainsi qu'un classement si plusieurs dossiers sont remontés.

Bénéficiaire :

Nom/prénom de son représentant
légal :

Avis motivé au regard des critères du dispositif AES et de la stratégie scientifique de l'établissement

Classement :

Date et signature du responsable de
l'établissement/organisme bénéficiaire :

Les données personnelles vous concernant recueillies dans ce formulaire vont être enregistrées dans un fichier informatisé pour l'instruction des candidatures. Ces données seront conservées durant 2 ans et archivées par Rennes Métropole en cas de réponse positive ou détruite si votre candidature n'est pas retenue.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via le [formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à :

A l'attention du Délégué à la protection des données – 4 avenue Henri Fréville – CS93111 – 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>